|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| C:\Users\UCADL\Desktop\Logo_UCAD_bleu.png | UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR  ❒❒◆❒❒  OFFICE DU BACCALAUREAT  ❒❒◆❒❒  LE DIRECTEUR | | **N°\_\_\_\_\_\_\_UCAD/**OB/SCOL/Ads |
|  | |

Dakar, 25 janvier 2024

**A Mesdames/Messieurs les Chefs d’établissements d’enseignement secondaire (Publics ou Privés reconnus)**

Vous trouverez ci-joints :

* **Le Calendrier 2024 du Baccalauréat et du Concours général sénégalais ;**
* **Documents relatifs à l’organisation du Concours général :**
* Conditions d’inscription au Concours général ;
* Note adressé aux chefs d’établissement ;
* Note sur la saisie délocalisée des candidatures au Concours général avec le fichier Excel ;
* Les fiches de constat (exemplaires à photocopier si besoin) ;
* Exemplaires listes nominatives (classe de Première et classe de Terminale).

**NB** : ***Si un candidat choisit plusieurs épreuves, il doit renseigner une fiche de constat pour chaque épreuve mais ses bulletins de notes et son extrait de naissance doivent être agrafés sur une seule fiche de constat.***

Nous vous rappelons que « **l’Histoire »** et la **« Géographie »** sont considérées comme deux disciplines distinctes et que si un candidat choisit « Histoire » et « Géographie » il doit renseigner deux (2) fiches de constat.

Les candidats à «**Citoyenneté et Droit de l’Homme**» peuvent être proposés par leur professeur de «Français», ou celui «d’Histoire et Géographie» ou celui de «Philosophie».

**Les dossiers de candidatures et la clé (USB) de saisie doivent nous parvenir à l’Office du Baccalauréat au plus tard le mercredi 13 mars 2024.**

**Horaire de réception : du Lundi au Vendredi : de 8H à 12H**

**Cheikh Ahmadou Bamba GUEYE**

**Ampliations**:

- Inspections d’Académie

- Doyen IGEF

- DEMSG

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| C:\Users\UCADL\Desktop\Logo_UCAD_bleu.png | UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR  ❒❒◆❒❒  OFFICE DU BACCALAUREAT  ❒❒◆❒❒  LE DIRECTEUR | | **N°\_\_\_\_\_\_\_UCAD/**OB/SCOL/Ads |
|  | |

Dakar, 25 janvier 2024

En application de l’arrêté ministériel (MEN) n° 003735 du 20 février 2018, relatif à l’organisation du Concours général sénégalais, les Chefs d’établissement sont invités à établir les listes nominatives de leurs candidats par niveau et par discipline selon les modèles ci-joints. Les listes nominatives des candidats doivent être saisies sous Excel. Les dossiers ainsi que la Clé USB contenant les données saisies doivent parvenir à l’Office du Baccalauréat au plus tard le 13 mars 2024.

**CONDITIONS D’INSCRIPTION**

**AU CONCOURS GENERAL SENEGALAIS**

Pour être candidat à une épreuve du Concours général, l’élève de la classe de Première doit :

* être né en 2004 ou après et n’avoir redoublé ni en Seconde ni en Première ;
* avoir eu en Seconde une moyenne générale annuelle supérieure ou égale à 12/20 ;
* avoir eu une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20 au premier semestre de la classe de Première (en cours) ;
* avoir, au premier semestre de l’année en cours, une moyenne semestrielle supérieure ou égale à 14/20 dans la discipline visée ;
* être proposé par le professeur de la discipline.

Pour être candidat à une épreuve du Concours général, l’élève de la classe de Terminale doit :

* être né en 2003 ou après et n’avoir jamais redoublé dans le cycle secondaire ;
* avoir eu, aussi bien en Seconde qu’en Première, une moyenne générale annuelle supérieure ou égale à 12/20 ;
* avoir une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20 au premier semestre de la classe de Terminale (en cours) ;
* avoir, pour le premier semestre de l’année en cours, une moyenne semestrielle supérieure ou égale à 14/20 dans la discipline visée ;
* être proposé par le professeur de la discipline.

Chaque dossier de candidature doit obligatoirement comporter :

* Les bulletins semestriels depuis la classe de seconde jusqu’au bulletin du 1er semestre de l’année scolaire en cours ;
* L’extrait de naissance (conforme à la pièce d’état civil fournie lors de l’examen du CFEE) ;
* La fiche de proposition du candidat par son professeur : il s’agira de fournir tous les éléments permettant d’apprécier la valeur du candidat, en particulier sa moyenne et celle de sa classe dans la discipline.

Il est fortement recommandé de ne présenter que les candidats qui ont un réel potentiel pour réussir les épreuves du Concours général.

La commission de validation des candidatures mise en place à l’Office du Baccalauréat a pour mission d’étudier tous les dossiers de candidature en tenant compte entre autres, de la moyenne dans la discipline et du nombre de candidats présentés dans la discipline par l’établissement.

En cas de présentation par un établissement d’un nombre pléthorique de candidats dans une discipline (plus de dix), la commission peut rejeter certaines candidatures nonobstant les moyennes obtenues.

Les établissements seront avisés des rejets après les travaux de la commission.

***Les dossiers incomplets ou non conformes seront classés sans suite***.

**Cheikh Ahmadou Bamba GUEYE**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| C:\Users\UCADL\Desktop\Logo_UCAD_bleu.png | UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR  ❒❒◆❒❒  OFFICE DU BACCALAUREAT  ❒❒◆❒❒  LE DIRECTEUR | | **N°\_\_\_\_\_\_\_UCAD/**OB/SCOL/Ads |
|  | |

Dakar, 25 janvier 2024

**NOTE AUX CHEFS D’ETABLISSEMENT**

Conformément à l’arrêté ministériel (MEN) n° 003735 du 20 février 2018, relatif à, l’organisation du Concours général sénégalais :

**1 -** L’enregistrement des candidatures au Concours général sénégalais est ouvert sur l’étendue du territoire national pour la session 2024. Le Concours aura lieu :

* pour l’épreuve d’Education physique et sportive : les **mardi 16 avril et mercredi avril 2024** au Stade Iba Mar DIOP de Dakar (**Centre unique**) ;
* pour les épreuves écrites : du **mardi 23 avril au lundi 08 mai 2024** dans les centres qui seront indiqués sur le calendrier détaillé.

Les inscriptions aux épreuves écrites seront reçues à partir du **12 février 2024** à l’Office du Baccalauréat et seront impérativement closes le **13 mars 2024.**

Pour **l’Education Physique**, les candidatures doivent être **déposées** auprès des Inspections d’Académie pour transmission à l’Inspection d’Académie de Dakar du **12 février 2024** au **13 mars 2024 .**

**2** - Le Concours général est organisé pour les élèves des classes de Première et les élèves des classes de Terminale des établissements d’enseignement secondaire publics ou privés autorisés.

La limite d’âge des élèves des classes de Première et des classes Terminale est fixée respectivement à **20 ans et 21 ans**.

**3 -** Le Concours général sénégalais porte en épreuve unique sur les disciplines suivantes :

**POUR LES CLASSES DE PREMIERE :**

* Citoyenneté et Droits de l’Homme ;
* Composition française ;
* Education physique et sportive ;
* Géographie ;
* Histoire ;
* Langues et Civilisations Etrangères (Anglais, Allemand, Arabe, Espagnol, Italien, Portugais, Russe) ;
* Mathématiques ;
* Sciences de la Vie et de la Terre ;
* Sciences Physiques;
* Version Grecque ;
* Version Latine.

**POUR LES CLASSES DE TERMINALE :**

* Analyse de fabrication mécanique et Etude d’Outillages ;
* Citoyenneté et Droits de l’Homme ;
* Composition française ;
* Construction mécanique ;
* Dissertation philosophique ;
* Education physique et sportive ;
* Electrotechnique et Electronique ;
* Etudes islamiques ;
* Géographie ;
* Histoire ;
* Mathématiques ;
* Sciences de la Vie et de la Terre ;
* Sciences économiques ;
* Sciences Physiques;
* Techniques Comptables.

**Cheikh Ahmadou Bamba GUEYE**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| C:\Users\UCADL\Desktop\Logo_UCAD_bleu.png | UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR  ❒❒◆❒❒  OFFICE DU BACCALAUREAT  ❒❒◆❒❒  LE DIRECTEUR | | **N°\_\_\_\_\_\_\_UCAD/**OB/SCOL/Ads |
|  | |

Dakar, 25 janvier 2024

**mODALITES DE saisie délocalisée**

**Objet : Saisie délocalisée des candidatures au Concours général 2024**

Les établissements doivent impérativement saisir les données de leurs candidats par ordre de mérite sur le fichier Excel de saisie fournie par l’Office du Baccalauréat.

Pour chaque discipline et par niveau, la liste des candidats saisie sur Excel doit être imprimée et jointe aux dossiers des candidats.

Pour garantir la qualité des données, certaines cellules du fichier Excel sont pré-renseignées. Vous devez, pour ces cellules (grisées), y cliquer et utiliser la liste déroulante pour sélectionner la bonne information correspondant au candidat.

Les colonnes « *classe en …* » qui figurent sur les listes servent à détecter les redoublants du cycle. Avant de saisir une classe dans ces colonnes, il faut vous assurer que le **candidat n’a pas redoublé** dans le cycle.

**Les dossiers et la clé doivent nous parvenir au plus tard le 13 mars 2024.**

**Cheikh Ahmadou Bamba GUEYE**